

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 234-2022/BAPS/DAJI

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DAJI	1
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

approuvant le compte rendu sommaire officiel (CRSO) de la séance publique de l'assemblée de la province Sud en date du 17 novembre 2021

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 01-89/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'Assemblée de la province Sud ;

Vu le rapport n° 23236-2022/1-ACTS/DAJI du 16 février 2022,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{er} MARS 2022, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvé le compte rendu sommaire officiel (CRSO) annexé à la présente délibération, de la séance publique de l'assemblée de la province Sud en date du 17 novembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.